



Association de fait combattant la prolifération anarchique de l'éolien wallon
Champia, 5
5340 Gesves

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 29/01/09

Déni de démocratie

Le Condroz cinacien fait l'objet d'une invasion alarmante par les promoteurs éoliens. Faisant fi du magnifique patrimoine paysager et monumental de la région, ils continuent leur obsédante quête du lucre grâce aux certificats verts financés par les wallons. (Comme le rappelait Vers l'Avenir du 21 novembre 2008), l'obsession éolienne dans le Condroz provoque « la course entre les promoteurs ; concurrents dans un même périmètre, ils savent que le premier à obtenir son permis coupera l'herbe sous le pied des autres, alors ils multiplient les projets pour augmenter leurs chances. Cet emballement donne le tournis aux opposants, qui redoutent d'être progressivement encerclés par les éoliennes »

Il y a effectivement de quoi s'inquiéter : « six éoliennes à Sovet, trois à Reux (Ychippe), six à Pessoux, trois à Maffe, huit à Bonsin, trois à Hogne : le Condroz est au cœur d'un déferlement de projets éoliens.. »

Lors du colloque sur les éoliennes au Condroz organisé à Ciney en date du 11 octobre 2008 et auquel participait le Prof Feltz, nous avons appris que la cartographie pro-active comportait 41 sites éoliens « possibles », mais que pour des raisons de spéculation immobilière cette information environnementale n'était pas divulguée. **Aucun des trois projets prémentionnés sur Ciney n'appartient à l'ensemble des 41 sites possibles**, pour la simple raison que parmi les critères de définition qui sont à l'origine de cette approche, il est tenu compte d'une valeur minimale de 700m pour la distance éolienne-habitation, et qu'aucun des projets ne respecte cette exigence.

Mais il y a bien pire

Lors de la clôture de l'enquête publique en date du 22 décembre dernier pour le projet Air Energy sur Pessoux (6 aérogénérateurs de 150m de haut), il est apparu qu'il n'y avait de la part de la population **aucun avis favorable au projet**. En revanche **488 lettres rejetant catégoriquement le projet** sont arrivées en bonne et due forme à l'administration de Ciney. Toute commune se souciant tant soit peu du bien-être de ses citoyens aurait logiquement et énergiquement dû rejeter ce projet. Quod non. Ciney a émis un avis positif ! VentdeRaison dénonce cet intolérable atteinte à la démocratie et accuse le collège communal de s'être laissé entraîner par de stupides considérations politiques. Ce déni de démocratie mériterait une sanction exemplaire. Hélas dans une Région où le développement éolien viole allègrement les prescrits légaux les plus élémentaires, plus rien n'est sacré, même pas le respect du citoyen. Ni même ce magnifique prescrit de notre Code de l'Aménagement du Territoire : « Le territoire de la Région wallonne est un patrimoine commun de ses habitants.

La Région et les autres autorités publiques, chacune dans le cadre de ses compétences et en coordination avec la Région, sont gestionnaires et garants de l'aménagement du territoire. Elles rencontrent de manière durable les besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité par la gestion qualitative du cadre de vie, par l'utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources et par la conservation et le développement du patrimoine culturel, naturel et paysager. ». Le site Internet de la ville de Ciney affiche, dans la rubrique portant l'appellation de « Galerie Photos », un aperçu des photomontages effectués dans le cadre de l'étude d'incidences du projet d'implantation d'éoliennes à PESSOUX.

De quel droit la commune s'est-elle appropriée le droit de diffuser ces images dont la propriété intellectuelle appartient à l'auteur de l'étude d'incidence ? Sans doute parce que ces photomontages occultent scandaleusement l'effet destructeur du projet sur le patrimoine paysager et monumental, et que cela permettrait de tromper la population ?

Si des communes veulent honteusement profiter des bénéfices énormes que génère le business éolien, qu'elles le fassent en Mer du Nord comme plusieurs intercommunales l'ont fait, mais pas au détriment de citoyens respectables qui s'opposent.

Si les communes veulent participer à la réduction des gaz à effet de serre, qu'elles surveillent les différents aspects de leur consommation énergétique, mais qu'elles ne versent pas dans cette erreur communément admise de croire que l'éolien industriel est un outil efficace de dépollution.

Le projet Air Energy sur Pessoux est en dérogation au plan de secteur et viole l'article 127 §3 du CWATUPE disposant que pour les seuls projets « qui soit respectent, soit structurent, soit recomposent les lignes de force du paysage, le permis peut être accordé en s'écartant du plan de secteur », pour autant qu'il s'agisse, « d'actes et travaux d'utilité publique ». A ce sujet la Cour Constitutionnelle (l'arrêt n° 137/2006 du 14 septembre 2006) estime que les dérogations doivent être exceptionnelles et il revient à l'autorité administrative « de motiver ses décisions en se référant, dans chacune des demandes de permis, aux éléments objectifs permettant de justifier raisonnablement la condition de dérogation ».

Valéry Giscard d'Estaing mettait en garde contre la défiguration de la nature par "la rotation de ces silhouettes dégingandées et funèbres". Celles qui domineraient nos paisibles tiges et chavées, sont totalement incompatibles avec la richesse du patrimoine paysager et architectural historique de valeur inestimable qu'abritent les villages arrosés par la très attrayante vallée du Bocq sur son cours amont, en l'occurrence Scy, Mohiville, Achet, Hamois, de même que celui de Leignon, dominé par son remarquable Château, dont les façades, les toitures, la Chapelle et les Alentours ont fait l'objet d'un classement comme Monument ou comme Zone Protégée (ZP) en date du 14 octobre 1992.

VentdeRaison insiste une fois de plus sur le mythe de la dépollution éolienne, son coût exorbitant par rapport aux autres vecteurs de production d'électricité, les bénéfices scandaleux que réalisent les promoteurs au moyen du système ultra généreux des certificats verts financé par le contribuable wallon, et la médiocrité du rendement on-shore alors que le far-shore produit bien plus, ne pose aucun problème de planification spatiale, minimise les nuisances et permet à lui tout seul de rencontrer les obligations de notre pays dans le cadre de ses obligations internationales.

Guido Van Velthoven
coordinateur général

Luc Rivet
coordinateur de l'action externe

URL : <http://ventderaison.com>
contact : info@ventderaison.com